



PREMIÈRE INSCRIPTION

Deux possibilités pour s'inscrire :

1- Inscription en ligne :

- S'inscrire sur ce site [La Métropole mobilité / rubrique Transports scolaires](#)
- Scanner les pièces justificatives :

- Photo d'identité de l'enfant

- **Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois** au choix précisé [sur ce lien](#)

- **Livret de famille** (page des deux parents et de l'enfant ou sa pièce d'identité) pour justifier de la concordance du nom de l'enfant et de son représentant légal.

- Se munir de sa carte bancaire et de son téléphone portable pour renseigner le code 3D Secure
- Se munir de « lacarte » que votre enfant possède déjà afin de saisir son numéro

2- Inscription en mairie ou dans une antenne scolaire

Si vous n'avez pas d'accès internet ou que vous ne souhaitez pas régler l'abonnement par carte bancaire, vous avez la possibilité de vous rendre en Mairie ou dans une des boutiques La Métropole Mobilité **avec les pièces justificatives demandées ci-dessus.**

/!\ Ne pas oublier d'imprimer le reçu de paiement.

La carte de transport créditée de l'abonnement choisi sera envoyée au domicile du représentant légal.



RENOUVELLEMENT D'UN ABONNEMENT

Deux possibilités pour s'inscrire :

1- Inscription en ligne :

- Se connecter sur le site [La Métropole mobilité / rubrique Transports scolaires](#)
- Scanner les pièces justificatives :
 - **Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois** au choix précisé [sur ce lien](#)
 - Si l'enfant bénéficie d'une **réduction famille nombreuse** dont il ne bénéficiait pas l'année précédente : **Livret de famille complet** (page des deux parents et celle de tous les enfants).
- Se munir de sa carte bancaire et de son téléphone portable pour renseigner le code 3D Secure
- Se munir de « lacarte » que votre enfant possède déjà afin de saisir son numéro

2- Inscription en mairie ou dans une antenne scolaire

Si vous n'avez pas d'accès internet ou que vous ne souhaitez pas régler l'abonnement par carte bancaire, vous avez la possibilité de vous rendre en Mairie ou dans une des boutiques La Métropole Mobilité **avec les pièces justificatives demandées ci-dessus.**

Si la situation familiale a changé depuis l'année passée, merci de fournir les justificatifs



BÉNÉFICIAIRES DE TARIFS RÉDUITS

Pour les bénéficiaires de la bourse d'Etat (réduction de -50%) :

- **une notification devra être fournie avant le 31 décembre.**

Si l'élève prétend à la bourse mais n'a aucune notification à fournir au moment de l'inscription, il devra payer la totalité de l'abonnement et demander un remboursement au service scolaire de la Métropole avant le 31/12.

Si l'élève était boursier l'année précédente et n'a pas encore reçu la notification pour l'année suivante, il peut fournir celle de l'année précédente pour bénéficier immédiatement de la réduction mais, attention, il faudra quand même fournir la notification de l'année scolaire pour laquelle il s'inscrit dans la rubrique Transports scolaires/suivi de mon dossier sur le site La Métropole Mobilité.com avant le 31 décembre.

Pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire non contributive (sans participation financière) (réduction de -50%) :

- **une attestation de la CPAM de moins de trois mois** est demandée (téléchargeable sur le site AMELI.fr ou disponible sur les bornes CPAM ou sur demande par courrier à la CPAM) sur laquelle **figure OBLIGATOIREMENT le nom de l'enfant.**

Pour les familles nombreuses à partir de 3 enfants (réduction de -20%) :

- **toutes les pages enfants du livret de famille** sont à fournir, afin de justifier de 3 enfants. Il sera procédé à une vérification du livret de famille fourni dans les pièces justificatives obligatoires.

Pour les élèves ayant plus de 16 ans et 1 jour au jour de la rentrée :

- **un certificat de scolarité** est obligatoire. Il devra être fourni sur internet dans la rubrique « suivi de mon dossier » **avant le 30 septembre de l'année scolaire.**

Le document demandé est un CERTIFICAT et non une attestation d'inscription. Il doit comporter une date postérieure à la rentrée scolaire, une signature et un cachet de l'établissement.

Pour les inscriptions faites à partir du 15/09, le certificat de scolarité est obligatoire à l'inscription.